

PROCÈS-VERBAL
RÉUNION du CONSEIL MUNICIPAL
du Vendredi 27 Mai 2016

Lieu de réunion : mairie de Saint-Secondin

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 14

Date de convocation du Conseil Municipal : 20 Mai 2016

Date de publication

Etaient Présents : Jean SAUMUR (Maire) - Maryvonne CHARTIER - Marie Josée RICHARD - Fabrice MARCHAND - Pascal KNOBLOCH, (Adjoints) Mesdames Fabienne MITAULT- Véronique MOTHET et Messieurs Jacky MARCHAND - Laurent DELAFAYE - Matthieu GUYON - Serge MORILLON - Jean-Louis BOURRIAUX - (Conseillers municipaux)

Absents et excusés : Alexandra BOUGE - Philippe RAYNAUD
Monsieur Matthieu GUYON a été élu secrétaire.

Plus de la moitié des membres du Conseil Municipal étant présents,
La séance débute à 20 heures 30

Ordre du jour

- Achat terrain Poney-Club
- Vente terrain le Hameau des Buis II et viabilisation parcelles de Mr BILLON.
- Bornes électriques
- Dissolution du Syndicat Intercommunal du collège de Gençay
- Randonnées Gencéennes
- Retours Commissions
- questions diverses

Monsieur le Maire demande à Monsieur Matthieu GUYON de donner lecture succincte du procès verbal de la réunion du Conseil Municipal du 29 Avril 2016.

Aucune observation n'étant relevée, le procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 29 Avril 2016 est adopté à l'unanimité.

Achat terrain Poney-Club

Le Maire indique au Conseil Municipal qu'il a eu l'accord de Monsieur BILLON concernant la vente des parcelles qu'il possède et qui jouxtent le Poney Club.

Mr BILLON et ou Mme BILLON acceptent de vendre à la commune les parcelles AE 512, AE 513 et AE 59 pour un montant de 20 782.12 € TTC.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré décide :

- d'acheter les parcelles AE 512, AE 513 et AE 59 d'une contenance de 119,01 ares pour un montant de 20 782.12 € TTC.

- charge le Maire de prendre rendez-vous auprès de Me FAVREAU, Notaire à Gençay pour la mise en place de l'acte notarié
- autorise le Maire à signer tous documents se rapportant à cet achat.

Vente de terrain au Hameau des Buis II et viabilisation parcelles de Mr BILLON:

Le Maire rappelle au Conseil Municipal les précédentes réunions au cours desquelles la vente par la commune d'une bande de terrain au Hameau des Buis II au profit de Mr BILLON Laurent avait été évoquée.

Monsieur BILLON ayant donné son accord, **le Conseil Municipal donne un avis favorable à cette vente et charge le Maire de contacter le notaire Me Dominique FAVREAU afin de finaliser les démarches nécessaires.**

Bornes électriques

Considérant que, pour contribuer à l'objectif du schéma régional visant le déploiement de 1000 bornes de recharge en Poitou-Charentes, le Comité du Syndicat ENERGIES VIENNE, dans sa séance du 25 juin 2013, a autorisé le Président du Syndicat à :

- Répondre à l'Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) lancé par la Région pour le Déploiement des Infrastructures de Recharge pour les véhicules électriques en Poitou-Charentes afin de participer à la couverture de points de recharge sur le département de la Vienne, de manière concertée avec le Syndicat Intercommunal d'Electricité des Deux-Sèvres (SIEDS) ;

- Créer un « Programme de bornes électriques » estimé à un montant de 200.000 €HT pour les années 2013 à 2016 qui prendra en charge 20 % de l'investissement des infrastructures de recharge sur un projet d'une collectivité ayant souhaité participer aux programmes national et régional sur présentation d'une facture.

Considérant que la candidature du Syndicat ENERGIES VIENNE a été retenue par décision du Commissariat Général à l'Investissement du 29 janvier 2014 et que les conventions de la Région et de l'ADEME ont été notifiées fin mai 2014 ;

Considérant l'intérêt de ce projet de déploiement coordonné de bornes de recharges de véhicules électriques sur le territoire du Syndicat ENERGIES VIENNE et son coût résiduel limité pour la commune, compte tenu d'une prise en charge à hauteur de 90 % de l'investissement (par des subventions cumulées de l'Etat pour 50%, de la Région pour 20% et du Syndicat pour 20%) ;

Considérant que le Syndicat ENERGIES VIENNE se chargera, pour le compte de la Commune, de collecter l'ensemble des subventions Etat-Région, et de lui reverser les montants correspondants ;

Considérant l'offre ALTERBASE présentée à la commune par SOREGIES, opérateur des bornes ;

Considérant que les Statuts du Syndicat ENERGIES VIENNE, entrés en vigueur le 1^{er} avril 2014, comprennent, à compter de cette date, la compétence optionnelle intitulée « création et entretien d'infrastructures de charge pour véhicules électriques » ;

Le conseil municipal DECIDE :

- **De s'inscrire dans la démarche volontaire de déploiement d'une borne de recharge de véhicules électriques sur le territoire de la commune ;**
- **De transférer, au Syndicat ENERGIES VIENNE, la compétence optionnelle « création et entretien d'infrastructures de charge pour véhicules électriques » ;**

- D'entrer en discussion avec SOREGIES pour définir le lieu d'implantation le plus approprié ;
- De conférer la gratuité de stationnement aux véhicules électriques, quels que soient les emplacements, avec ou sans dispositif de recharge, en surface ou en ouvrage, gérés directement par la collectivité sur le domaine public, pour une durée de 2 ans minimum ;
- De voter l'investissement de 12.825 €HT ainsi que la TVA correspondante suivant le taux en vigueur, ce qui laisserait à la charge effective de la commune, après l'obtention des subventions, un coût net à financer de 1 282,50 €HT auquel s'ajoute la TVA minorée de la part de TVA remboursée par le FCTVA ;
 - De donner mandat au Syndicat ENERGIES VIENNE pour qu'il collecte pour le compte de la Commune les subventions de l'Etat et de la Région ;
 - D'autoriser le maire à signer l'offre ALTERBASE.

Dissolution du Syndicat Intercommunal du Collège de Gençay

Le Maire fait part au Conseil Municipal, du vote à l'unanimité des membres du Syndicat Intercommunal du Collège de Gençay pour sa dissolution avec effet au 31 Octobre 2016 et le transfert de ses compétences à la Communauté de Communes du Pays Gencéen au 1er Novembre 2016.

Il informe également que chaque commune, membre du Syndicat, doit prendre une délibération sur la dissolution du-dit Syndicat.

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité la dissolution du Syndicat au 31 Octobre 2016 et le transfert de ses compétences à la Communauté de Communes du Pays Gencéen au 1er Novembre 2016.

Randonnées Gencéennes

Le Maire indique au Conseil Municipal que la randonnée gencéenne aura lieu le 5 Juin 2016 pour la Commune de Saint Secondin. Il rappelle que l'organisation de cette manifestation incombe à la Commune (circuit, fléchage, pot d'accueil et ravitaillement...)

Le Maire fait appel aux bonnes volontés pour la mise en place de cette randonnée et Véronique MOTHET se charge de trouver des aides hors Conseil Municipal.

Retours commissions :

↳ Comité de pilotage du PEdT:

Madame RICHARD indique au Conseil Municipal que lors de la réunion du Comité de pilotage du PEdT, un bilan des activités périscolaires a été dressé. Il se traduit par une globale satisfaction des enfants et des parents. Cependant certains points peuvent être améliorés en particulier : la transmission plus rapide du programme aux parents, l'établissement systématique d'un bilan en fin de chaque période et la mise en place d'une boîte aux lettres périscolaires.

Une mission de coordinatrice est demandée à Mme GUIMBAUD Monique pour permettre une implication communale plus forte dans l'activité périscolaire.

↳ Visite des chalets avec la responsable de l'ATD.

Le Maire indique qu'il a rencontré Mme CALMY de l'Agence Technique Départementale (ATD) pour un accompagnement dans la réalisation d'un diagnostic, d'une étude de faisabilité et d'un coût global du futur projet de restauration des chalets. Une première visite A été réalisée pour faire un état des lieux.

Mme CALMY demande une étude complémentaire permettant d'appréhender une évolution future en matière de catégories de clientèle (groupes, familles, etc....). Mme BERTHET de l'ATV (Agence Touristique de la Vienne), a été contactée et elle doit nous faire un retour d'étude interne en matière d'évolution de catégories de clientèle possibles.

Mme CALMY doit nous proposer une convention avec coûts des prestations couvrant le diagnostic, l'étude de faisabilité et un estimatif du coût global du projet.

Monsieur FONTAINE sera contacté pour mettre en conformité l'accessibilité pour Personne à Mobilité Réduite pour le chalet n° 10.

↳ **Ateliers de la Fusion des Communautés de Communes du Pays Gencéen:**

Le Maire indique qu'il a assisté à une réunion de la Communauté de Communes du Pays Gencéen, au cours de laquelle différents thèmes, concernant la fusion des 3 communautés de communes (avec la Région de Couhé, celles des Pays Civraisien et Charlois) ont été abordés :

- le futur mode de gestion
- l'organisation du ramassage des ordures ménagères,
- le devenir des offices de tourisme
- Au niveau de l'action sociale : la gestion des EHPAD, des foyers logement et des résidences services.)

Globalement, il n'y a pas d'organisation de retenue, seules des pistes possibles d'évolution sont présentées. Par principe la possibilité de maintenir des modes de fonctionnements différents existe avec cependant la contrainte d'une harmonisation des tarifs à terme.

Un questionnaire va être transmis dans chaque collectivité pour que celle-ci puisse se prononcer pour un choix d'organisation.

↳ **Comité de pilotage du cinéma:**

Mme CHARTIER indique qu'elle a assisté au comité de pilotage pour les travaux du cinéma de Gençay. Deux cabinets d'architectes ont été retenus (Corset-Roche et Isabelle CASTELLI)

Les travaux seraient réalisés sur le site de l'ancienne gendarmerie de Gençay. La décision finale concernant le choix du bureau d'étude sera prise lors du prochain Comité Communautaire.

Questions diverses :

↳ **Le PCS:**

Le dossier est terminé et transmis à Mr FONTAINE à la DDT pour validation.

↳ **Cimetière :**

Le Conseil Municipal décide d'autoriser Mme GAVINAITIS à acheter une concession au cimetière de Saint Secondin (2 absents et 10 pour).

↳ **Baignade:**

Ouverture de la baignade du 2 Juillet au 31 Aout 2016.

4 surveillants ont été retenus (2 en Juillet et 2 en Août).

Le Maire rappelle au Conseil que pour la surveillance de l'Espace Aquatique, il y a lieu, pour la sécurité des baigneurs, de procéder au recrutement de 2 personnes en Juillet et 2 personnes en Août .

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide la création de 2 postes d'Opérateur APS Principal pour les mois de Juillet et Août.

Il autorise le Maire à signer les différents contrats et le charge des démarches nécessaires.

↳ **Eco village:**

Suite à la rencontre avec Mr AVELINE d'Habitat de la Vienne, le Maire indique qu'il a reçu un courrier indiquant qu'une nouvelle rencontre devait prochainement avoir lieu.

Le Maire va contacter Mr MARCHAND de KAZAL pour connaître l'état d'avancée du dossier de Monsieur GALLET, architecte pour le compte de la société.

↳ **Eolien Valorem :**

Le Maire fait part au Conseil Municipal de la proposition d'un courrier émis par la Société VALOREM et qui devrait être adressé à la population pour l'informer de la permanence d'information que cette société tiendra à la mairie le 28 Juin 2016.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré valide le document qui sera transmis aux habitants.

↳ **Pylône BOUYGUES :**

Le Maire présente au Conseil une extension de la couverture téléphonie mobile sur la Commune suite à une entente entre les deux opérateurs Bouygues et SFR.

Le projet s'inscrit dans le cadre de l'accord de mutualisation d'une partie des réseaux de téléphonie mobile de Bouygues Telecom et SFR.

Dans le cas présent, les antennes actuelles situées sur le pylône BOUYGUES feront l'objet d'une évolution technologique qui ne s'accompagnera pas d'un ajout d'antennes supplémentaires.

↳ **Eaux de Vienne SIVEER:**

Le Maire présente au Conseil Municipal la convention proposée par le Syndicat Eaux de Vienne SIVEER suite au transfert du budget Assainissement et ayant pour objet de déterminer les conditions du versement par la Commune au syndicat d'une contribution pour la gestion des eaux pluviales assurée par le Syndicat au titre des réseaux de types unitaires

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, autorise le Maire à signer la convention.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.